

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 6218 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : BENTAHILA HAKIM

Date de naissance : 20/10/161

Adresse : 25 RES ENNAJD Apt 265 AV STÉNOMAL CASA

Tél. : 06.61.18.16.63 Total des frais engagés : 2783,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

دكتورة منى منكور
Dr. Mouna MENKOR
Spécialiste en médecine interne
Tél: 05 22 27 95 24 / 06 08 47 82 05
INPE.091166579

Date de consultation : 18/10/23

Nom et prénom du malade : BENTAHILA NAOUAL

Age: 62

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

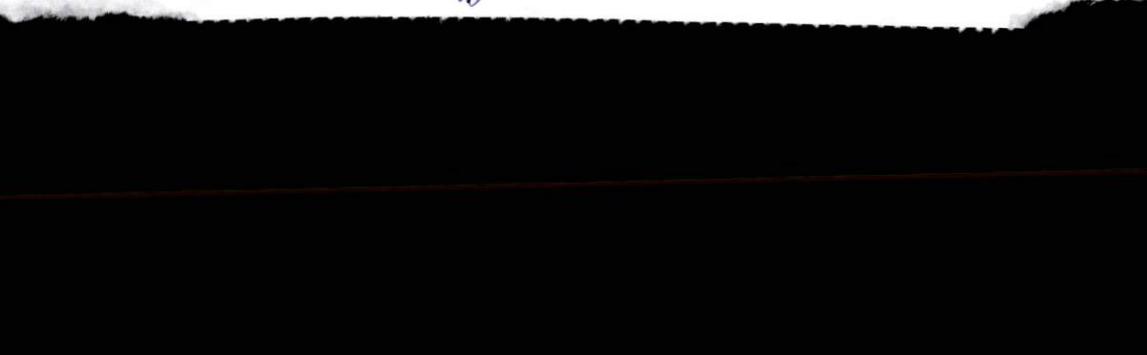
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 18/10/23

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18/10/23	CS	300 DH	300 DH	Dr. Mohamed El Mousa Spécialiste en médecine interne 05 22 27 95 24 / 05 08 47 82 99 NPE : 091166579

EXECUTION DES ORDONNANCES

<p>Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur</p> <p>PHARMACIE Dr. Slimane Slimane</p> <p>Rés. Annay - Bz Annay - Cte Plateau - CASA Tél. : 05 22 98 90 00 - Fax : 05 22 99 64 17</p> <p>INPE:092001452</p>	<p>Date</p> <p>18.10.28</p>	<p>PHARMACIE Dr. Slimane Slimane</p> <p>Montant de la facture</p> <p>Rés. Annay - Bz Annay - Cte Plateau - CASA Tél. : 05 22 98 90 00 - Fax : 05 22 99 64 17</p> <p>2487,40</p>
---	-----------------------------	---

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES		Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
					Coefficient des travaux
					Montants des soins
					Début d'exécution
					Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		Coefficient des travaux	
		$ \begin{array}{c c} 25533412 & 21433552 \\ 00000000 & 00000000 \\ \hline 00000000 & 00000000 \\ \hline 35533411 & 11433553 \end{array} $			
		<p>(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>		Montants des soins	
				Date du devis	
				Date de l'exécution	

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Mouna MENKOR

Spécialiste en Médecine Interne



قرر

اطني

جمعوية

Endocrinologie - Diabétologie

Rhumatologie - Maladies systémiques

Gériatrie

Check-up médical

Ancien Médecin des Hôpitaux de Toulouse (France)

Ancien Médecin à l'hôpital Ibn Rochd (Casablanca)

Membre de la Société Marocaine de Médecine Interne

Membre de la Société Française de Médecine Interne

ي بـ بـ (فرنسا)

بن رشد (الدار البيضاء)

اطني

باطني

IMUREL® 50 mg, comprimé pelliculé

Boîte de 100

AMM N° 483/17 DMP / 21 / MRQ

PPV: 294,00 DH

Distribué par Laboratoire

SOTHEMA BOUSKOURA

Sous licence des laboratoires ASPEN

6 118001 071456

IMUREL® 50 mg, comprimé pelliculé

Boîte de 100

AMM N° 483/17 DMP / 21 / MRQ

PPV: 294,00 DH

Distribué par Laboratoires

SOTHEMA BOUSKOURA

Sous licence des laboratoires ASPEN

6 118001 071456

لا يقبل أي تغيير لتاريخ الفحص

Casablanca, Le :

18/10/23

LOT 230949

EXP 03 2028

PPV 19 00

BEN HAYUN NISSOUR

294,00 x 2 / 588,00

Immel Pop

S.V

19,00 x 3 / 57,00

Isme Fp

S.V

375,00 x 3 / 1125,00

Xareclo do b

XARELTO 20 mg
Rivaroxaban
28 cps
P.P.V: 090808

ACHRAF
e Slimane
- Cité Plateau - CASA
- Fax: 05 22 99 64 17

XARELTO 20 mg
Rivaroxaban
28 cps
P.P.V: 375,00 DH
Bayer S.A.

6 118001 090808

XARELTO 20 mg
Rivaroxaban
28 cps
P.P.V: 375,00 DH
Bayer S.A.

6 118001 090808

volcium p

6 118001 090808

102,70 x 3 / 308,10

D-Ver

6 118001 090808

13,40 x 5
67,00

Amelocurano

S.V

6 118001 090808

119, Bd Abdellah Benyamin, 4th floor, App.

Tel: 0522

Em

15,40 13,20 13,40 13,40

6 118001 090808

Piezol dop

96,-
1 -o- o adult ptt

99,-

LAFISTEN dop

8 -o- 1 ptt JFJ

146,-

Mycoster Dennis

1 BPF J

2487.40

PHARMACIE ACHRAF
Dr. Slimane Slimane
Rés. Annajd - Bd Anwal - Cité Plateau - CASA
Tél: 05 22 99 64 17

PHARMACIE ACHRAF
Dr. Slimane Slimane
Rés. Annajd - Bd Anwal - Cité Plateau - CASA
Tél: 05 22 99 64 17

PPV: 102,70 DH
LOT: 23C20B
EXP: 03/2025

6 118001 320332

146,-
1 BPF J

PPV: 96DH00
PER: 09/25
LOT: M1410-3

LOT: 14522013
PER: 10/2027
PPV: 99,70 DH

LABI

Maphar
Bd Alklima N° 8, QL,
Sidi Bernoussi, Casablanca
Mycoster 8% sol 10ml
P.P.V : 146,60 DH

6 118001 182589

LOT 231050 1

EXP 03 2028

PPV 19 00

LOT 231050 1

EXP 03 2028

PPV 19 00

PPV: 102,70 DH
LOT: 23C20B
EXP: 03/2025

6 118001 320332

PPV: 102,70 DH
LOT: 23C20B
EXP: 03/2025

6 118001 320332